



J. Hours - F. Pillot - P. Henrard - Y. Yem - E. Goncalves - J. Raynaud - E. Saint-Père - E. Clary - J. Sinatra

ÉDITO

Comme indiqué dans le dernier bulletin d'information, l'assemblée générale de Réunissons Meylan s'est tenue le 27 Avril 2021 en visioconférence. J'ai eu l'immense plaisir de constater que la dynamique de l'élection municipale est toujours là et qu'il y avait de nouvelles forces vives pour faire grandir l'association.

Une continuité donc, mais aussi le renouvellement du CA et l'élection d'un nouveau bureau. Pascal Henrard a accepté d'être président et je l'en remercie. Je reste à ses côtés et avec Yuthi Yem nous ferons le pont entre le conseil municipal et l'association.

Je remercie aussi les trésoriers, Catherine Sabonnadière qui passe la main à Julien Sinatra.

À Pascal maintenant de nous dire quelques mots.

Francis PILLOT

Meylanais depuis bientôt 35 ans, je suis particulièrement heureux et enthousiaste de m'adresser à vous en tant que nouveau président de Réunissons Meylan et remercie Francis Pillot de m'avoir proposé ce challenge et les adhérents pour leur vote de confiance.

Réunissons Meylan a tout son sens et son investissement est primordial, pour espérer faire infléchir certaines décisions et certains modes de fonctionnement de la majorité municipale, mais aussi faire part de nos propositions pour préserver la qualité de vie à Meylan, très menacée par tous les projets d'urbanisation envisagés.

Notre bulletin d'information a pour vocation de vous informer en totale transparence sur tous les sujets engageants l'avenir de notre commune et qui sont sources d'inquiétude et de vigilance pour nous tous.

Nous sommes en période électorale pour les Régionales et les Départementales. Cela donne l'occasion à l'association de confirmer son engagement pour une politique solidaire, écologique et humaniste en soutenant Joëlle Hours associée à Frank Benhamou pour les cantonales à Meylan.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, nous avons besoin aussi de vous. D'avance un grand merci quelle que soit la forme votre soutien.

Bonne lecture et à très bientôt.

Pascal HENRARD

BUCLOS - GRAND PRÉ Mais où va-t-on ! ?

Vous le savez désormais, le site Paul-Louis Merlin (PLM) doit accueillir près de **2000 nouveaux habitants (504 logements) d'ici 2025**.

En septembre 2020, l'ancien site de la faculté de pharmacie a été préempté par la Métro. Objectif, une opération de même ampleur (a minima **400 logements**) décrite dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

174 logements face à la maison de la musique (ex sites KPMG et EDF), confirmés lors du conseil municipal du 10 mai 2021.

Et en bonus, la mairie qui exerce son droit de préemption Allée de la Piat.

Le nombre d'habitants du quartier Buclos – Grand Pré va donc doubler au terme du mandat de Monsieur Cardin. Le projet de densification voulu par la majorité est bien lancé !

Dans ce contexte, les premières décisions de la majorité sont incompréhensibles.

Pourquoi par exemple, vendre le terrain de l'ASPTT ou supprimer le gymnase des Aiguinards, alors que la population de Meylan va croître de 15 % ?

Comment peut-on imaginer réussir un projet de transformation d'une telle ampleur, sans plan permettant d'intégrer plusieurs milliers d'habitants, dont plus de 40 % en logement social

Quantifier les impacts et l'évolution des besoins sur les années à venir en équipements sportifs, écoles, crèches, commerces de proximité, mobilité, est pourtant urgent.

Les réponses à toutes ces questions sont fondamentales pour le futur non seulement du quartier Buclos – Grand Pré, mais aussi de Meylan.

Il est grand temps que la municipalité s'inscrive dans une démarche générale structurée et raisonnée, et d'en partager les résultats avec l'ensemble des élus, la CEM et les Meylanais.



DÉMOCRATIE - du discours d'intention de la majorité au difficile constat un an après !

Voici un extrait des discours d'investiture de la majorité le 3 juillet 2020.

« Je veux donner toute sa place à l'opposition, car la démocratie c'est le débat »

Après pratiquement un an de fonctionnement, nous ne pouvons malheureusement que constater un manque évident de volonté de débattre et d'impliquer la minorité.

Le mode de fonctionnement du conseil municipal est organisé, mais rigide.

Le débat est minimaliste et oser poser une question spontanée est exclu. « *Vous n'aviez qu'à évoquer ce point en commission* » est souvent la réponse faite aux élus de la minorité.

Certains projets structurants pour les Meylanais ne sont pas à l'ordre du jour et sont donc actés en catimini. **Pour exemple, le choix de supprimer un gymnase, de mettre en œuvre un chauffage urbain, de vendre le site de l'ASPTT, d'abandonner le vote électronique...**

Dans le même esprit, nous ne comprenons pas pourquoi un projet lancé à l'initiative de la Métro ne pourrait pas être débattu en conseil municipal (chauffage urbain par exemple). Des réponses de type « *ce n'est pas la mairie, c'est la Métro* » sont regrettables.

Il est aussi curieux de noter que la place donnée à la minorité dans la Commission Extra-Municipale (CEM) a été limitée par rapport aux autres groupes politiques des élections.

La démocratie représentative doit continuer de fonctionner à côté de la démocratie participative. La minorité municipale doit pouvoir exprimer ses points de vue et débattre sur l'ensemble des grandes questions du mandat.

Nous y serons attentifs pour l'ensemble des Meylanais.

ÉCOLOGIE : Renouveau du patrimoine arboré de la plaine Fleurie

Un projet plein de promesses : piloté par la Métro, il a été présenté à une dizaine d'habitants du quartier fin septembre 2020 qui ont découvert à cette occasion que l'arrachage de 33 arbres était déjà acté, la date des travaux de dévoiement des conduites de gaz passant sous ses arbres, fixée, le choix des essences à replanter, arrêté.

Aucune autre réunion des habitants n'a pu être tenue par l'union de quartier pour cause de pandémie : l'information n'a pas circulé. **Aucune réelle concertation n'a donc eu lieu.**

Les travaux de dévoiement des conduites de gaz passant sous ces arbres ont commencé dès décembre 2020 et en février 2021, les 27 arbres sains étaient arrachés, la Métro ayant revu sa copie à la baisse.

Ce projet a été présenté comme une action constructive de renouvellement d'un parc arboré vieillissant. Pourtant de récentes études* confirment que les arbres les plus vieux stockent du carbone sans commune mesure par rapport aux plus jeunes arbres. **Autrement dit, la compensation carbone, pour être efficace, doit s'appuyer sur des arbres plus larges et donc plus âgés.** L'étude des souches des 27 arbres arrachés montre que ces arbres étaient sains : pourquoi avoir sacrifié ces arbres qui permettaient de **capturer plus de 1 tonne de CO2 par an dans un quartier** où la circulation et la pollution n'ont cessé d'augmenter ?

Pourquoi par ailleurs priver les habitants de cet îlot de fraîcheur et d'éléments remarquables de leur paysage, détériorant ainsi cadre et qualité de vie ?

La nouvelle municipalité s'est engagée lors des élections à planter 100 arbres la première année de sa mandature. Que vaut cet engagement si en parallèle 27 arbres sains, acteurs essentiels de la dépollution, sont arrachés ?

Préserver nos espaces verts, passe aussi par respecter et préserver les arbres existants. 100 jeunes arbres ne compenseront pas en termes de dépollution les arbres plus âgés arrachés.

*Étude publiée fin novembre 2020 dans la revue «Frontiers in Forests and Global Change»



Des questions ? Besoin d'informations ?

Contactez-nous !

contact@reunissonsmeylan.fr
www.reunissonsmeylan.fr



CHAUFFAGE URBAIN : coup de chaud sur la majorité !



L'information est passée inaperçue pour la plupart d'entre nous. La municipalité veut installer à Meylan le chauffage urbain. Un investissement très important et des coûts (chauffage + impôts) pour les

Meylanais qui risquent de s'envoler.

Nous venons de rencontrer l' élu chargé du chauffage urbain pour avoir des éclaircissements, la plupart des questions de fond sont restées sans réponses.

La chaleur d'Athador : mythe ou réalité ?

L'argument principal du maire est d'utiliser la chaleur disponible à Athador. Actuellement quasiment toute la chaleur produite est valorisée au travers du réseau de chauffage urbain de Grenoble. Dans le projet de modernisation de l'incinérateur prévu pour 2027, moins de chaleur sera utilisable pour le chauffage car il y aura moins de déchets brûlés. L'étude de faisabilité et d'opportunité confiée par la Métro à un cabinet spécialisé est en cours. Les décisions sont pourtant annoncées AVANT les résultats de cette étude !!!

Ne pas confondre vitesse et précipitation !

Pourquoi une telle précipitation ? Le maire a promis au promoteur du projet PLM de lui fournir de la chaleur pour ses 11 bâtiments. Premières livraisons prévues fin 2022.

Quels sont les délais pour construire un réseau de chaleur ? Le lauréat du projet devrait être désigné au printemps 2022. Ensuite, il faut finaliser les études, creuser, passer sous l'autoroute, poser les tuyaux,

construire les sous-stations... Encore 2 ans au minimum selon les spécialistes. Et du côté d'Athador, la livraison du nouvel incinérateur est prévue pour 2028 !

Qui va payer ?

Regardons l'aspect financier, élément de décision essentiel, même si les bénéfices pour l'environnement peuvent justifier certaines décisions, lorsqu'ils sont avérés... Dans ses évaluations la Métro parle d'un prix de vente du MWh de chaleur de 80 à 90 €. Actuellement, pour des copropriétés de Meylan chauffée au gaz, le prix constaté est de 60 €...

Construire un réseau de chaleur est un très gros investissement, qui nous engage sur 30 à 50 ans et qui est difficile à rentabiliser. On risque de payer longtemps une décision hâtive.

Démocratie et vraie écologie

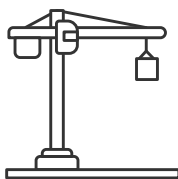
Et l'impact écologique alors ? Regardons le rapport fait par l'ADEME le 20/10/2020 pour le réseau grenoblois, qui utilise la chaleur d'Athador ; il est classé en 504^e place sur 676 réseaux pour l'émission de gaz à effet de serre.

Il nous semble que ce projet de réseau de chaleur pour Meylan mérite plus ample réflexion, APRÈS la fin de l'étude en cours et devrait être débattu avec les Meylanais. Est-il réellement plus écologique, plus économique ?

Il y a probablement plus utile à faire pour avancer sur la transition écologique (isolation des bâtiments, dossier MUR-MUR, pompe à chaleur pour la piscine et les gymnases, ...).

Nous appelons à ce que ce sujet, qui concerne tout Meylan, fasse l'objet d'un débat en conseil municipal AVANT le vote de la Métro.

DROIT DE PRÉEMPTION : INQUIÉTUDE DES HABITANTS



La délibération du Conseil Municipal du 28 Septembre 2020 a eu pour objet **d'approuver la convention d'opération entre l'EPFL du Dauphiné, Grenoble - Alpes Métropole et la commune de Meylan - 4 Allée de la Piat (AK n°74)**

Une lettre adressée respectivement à Monsieur Philippe Cardin et Monsieur Christophe Ferrari en date du 24 Novembre 2020 fait état de l'inquiétude des habitants concernant la construction d'un immeuble à la place de la maison située 4 Allée de La Piat.

Les habitants de ce quartier souhaitent une véritable concertation.

Qu'en sera-t-il du reste de ce quartier pavillonnaire proche du parc du Bachais ? D'autres préemptions seront-elles opérées ?

Vous pouvez consulter la carte interactive concernant les Zones d'Aménagement Différé (ZAD) et le Droit de Préemption Urbain (DPU) à l'aide du lien suivant :

https://geo.meylan.fr/index.php/view/map/?repository=rep2&project=dpu_public

VOTE ÉLECTRONIQUE : RETOUR 15 ANS EN ARRIÈRE POUR MEYLAN !



De quoi s'agit-il?

Meylan faisait partie des communes qui ont expérimenté le vote électronique. Encore en juin dernier aux municipales les machines ont fonctionné et le déroulement du vote a été facilité.

Les élections régionales et départementales ont lieu en juin 2021 et voilà que la majorité municipale supprime l'utilisation des machines, à voter pour revenir au tout papier et au traitement manuel !

La cause en serait des problèmes de maintenance. On peut s'interroger : est-ce que Monsieur le maire est contre ce dispositif ? A-t-il bien cherché les solutions, alors que Voiron maintient le vote électronique en juin 2021 ? Alors pourquoi à Voiron et pas à Meylan ?

Et tout cela sans concertation bien sûr, juste une information furtive !

INTERVIEW JOËLLE HOURS

Comment travaillez-vous avec la majorité au conseil municipal ?

Nous sommes force de propositions dans les dossiers débattus, nous faisons preuve d'ouverture et travaillons dans l'intérêt de tous. Actuellement nous nous appuyons sur notre programme électoral pour questionner les choix de la majorité, notamment sur l'urbanisme et la sécurité, mais Monsieur le maire fait le service minimum vis-à-vis de nous. Il n'est pas question pour lui que nous ayons un représentant dans les comités de pilotage des projets. C'est dommage pour la vie démocratique mais nous continuerons à prendre toute notre place.

Qu'attendez-vous de l'association Réunissons Meylan ?

L'association a un triple objectif : d'une part apporter aux élus de la minorité* les informations du « terrain » nécessaires pour crédibiliser nos positions en conseil municipal. D'autre part elle doit travailler les dossiers les plus importants afin d'acquérir une expertise objective pour les Meylanaïses. Enfin l'association a un rôle important de communication vis-à-vis des citoyens meylanais, afin qu'ils bénéficient d'un avis contradictoire.

Joëlle Hours, pourquoi êtes-vous candidate aux départementales ?

Mes mandats de conseillère municipale depuis 2014 et celui de conseillère métropolitaine depuis un an confortent bien mon engagement moral à rendre à la république ce qu'elle m'a donné. Mon envie de servir reste intacte, même si vous l'imaginez bien, une position d'élue dans la minorité n'est pas très confortable.

J'aime les gens, j'aime la proximité, j'ai le dynamisme et la disponibilité, c'est donc naturellement que je me suis portée candidate aux élections départementales. J'ai bien l'intention de porter la voix des 8 communes de notre canton et de Meylan en particulier. Avoir une Meylanaïse pour nous représenter au conseil départemental est une chance que, je l'espère, les Meylanaïses saisiront les 20 et 27 juin prochains !

* Joëlle Hours, Amandine Chopard, Leïla Gaddas, Pascal Olivieri, Francis Pillot, Catherine Sabonnadière, Yuthi Yem.



J'ADHÈRE À RÉUNISSONS MEYLAN

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

EMAIL :

TÉL. :

DATE ADHÉSION : À :

COTISATION AQUITTÉE : 5 €* 20 € LE :

* Chômeur - Étudiant

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association Réunissons Meylan.

L'association Réunissons Meylan, 12 allée des grenadines - Meylan, est responsable du traitement de vos données à caractère personnel. Son représentant est son président. Vos données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce formulaire seront traitées à des fins de gestion administrative, comptable et fiscale afin de respecter nos obligations légales en la matière. Vos données seront également traitées à des fins de fidélisation et de réactivation dans l'intérêt légitime de Réunissons Meylan. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des responsables de l'association et peuvent être communiquées aux sous-traitants auxquels l'association peut faire appel dans le cadre de ses traitements. L'association les traitera à des fins de gestion ainsi que dans le cadre légitime de la mise en œuvre de ses missions. Vous pouvez exercer vos droits sur vos données en écrivant au Président de l'association ou par mail à contact@reunissonsmeylan.fr. Conformément au droit applicable, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle. Votre adresse ne sera ni louée ni échangée.

Bulletin et cotisation à renvoyer à : Réunissons Meylan, 12 allée des grenadines - 38 240 Meylan ou par mail : contact@reunissonsmeylan.fr